VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

LE THC PRESENT DANS LE CBD (MOINS DE 0.2%) PEUT IL RENDRE MON TEST URINAIRE POSITIF ?

Par pierrick01510 Postée le 11/02/2021 12:15

> Je consomme du cbd sous forme de fleur (un joint par jour le soir, non pure, je le mélange avec du tabac) Le cbd que j'achete est conforme a la Loi en vigueur (tenance en thc inferieur a 0.2%), je dois realiser un test urinaire dans un mois et j'aimerais savoir si le thc present dans ma fleur de cbd peut rendre le test positif ? Que je sache si il est preferable d'arreter de fumer le cbd, ou si ma consommation n'engendre aucun risque . Merci

---

Mise en ligne le 15/02/2021

Bonjour,

Un produit contenant 0,2% de THC ou moins peut positiver un test de dépistage sanguin. Même en infime quantité le THC est présent et peut donc faire réagir un test. De plus, les taux de THC sont parfois plus élevés que ceux annoncés sur l'étiquette. par conséquent le risque existe.

Nous ne disposons pas encore d'informations fiables sur le risque de positiver des tests salivaires ou urinaires.

Bien cordialement